

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

22^{ème} COURSE DE COTE DES ANDELYS

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASA Haute-Normandie organise les 25 et 26 Juin 2022 la 22^{ème} Course de côte régionale des Andelys. Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2022 et le Championnat de la Ligue Régionale de Normandie 2022.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie sous le numéro 27 En date du 10 mars 2022, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 244 En date du 28 mars 2022.

Organisateur technique

Nom : Ecurie Auto Château Gaillard
Adresse : 5 Impasse des Monts, Le Mesnil Bellanguet, 27700 Les Andelys
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition régionale

| | | |
|---|-------------------------------|------------------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs |F. MAWDSLEY..... | Licence n°1653 |
| Commissaires Sportifs |N. GUIBLAIN | Licence n°7079 |
| |M. TESNIERE..... | Licence n°125487 |
| Directeur de Course |A. OVIEVE | Licence n°196080 |
| Directeur de Course Adjoint |A. GUIBLAIN..... | Licence n°7081 |
| Commissaire Technique responsable |J. SALENNE | Licence n°18219 |
| Commissaires Techniques adjoints |S. CHAMPROBERT | Licence n°18483 |
| |F. CORREIA DA COSTA..... | Licence n°212454 |
| Médecin responsable |L. HEBERT | |
| Chargé de la mise en place des moyens |P. CHAMPROUX..... | Licence n°82173 |
| Chargés des relations avec les concurrents (CS) |M. PIERRE | Licence n°8342 |
| |D. VIGER | Licence n°47235 |
| Chargé des Commissaires de route |A. VIANDIER..... | Licence n°13368 |
| Chronométrateur |R. VOISIN | Licence n°211834 |

1.2P. HORAIRES

| | | |
|---------------------------|-------------------------|---|
| Parution du règlement | Dès réception du visa | |
| Ouverture des engagements | Dès réception du visa | https://engagements.rallygt.fr/ |
| Clôture des engagements | Mar 21/06/2022 23h59 | |

| | | |
|--|--|---|
| Publication de la liste des engagés | Jeu 23/06/2022 | |
| Vérifications administratives | Sam 25/06/2022 10h/12h et 14h/17h Dim 26/06/2022 07h/07h45 | Ecole Marcel LEFEBVRE Les Andelys |
| Vérifications techniques | Sam 25/06/2022 10h15/12h15 et 14h15/17h15 Dim 26/06/2022 07h15/08h | Tente installée rue Louis Pasteur sur le trottoir entre le parking du centre médical et l'entrée du terrain EDF |
| Briefing des commissaires | Sam 25/06/2022 13h45 Dim 26/06/2022 07h15 | Ecole Marcel LEFEBVRE Les Andelys |
| Briefing des concurrents | | Remise écrit aux concurrents lors des vérifications administratives |
| 1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires | Sam 25/06/2022 16h00 | Ecole Marcel LEFEBVRE Les Andelys |
| Réunions suivantes du Collège | Fixées par le président | Ecole Marcel LEFEBVRE Les Andelys |
| Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais | Dim 26/06/2022 08h30 | Ecole Marcel LEFEBVRE Les Andelys |
| Essais non chronométrés | Sam 25/06/2022 14h30/18h30 Dim 26/06/2022 08h/08h40 | |
| Essais chronométrés | Dim 26/06/2022 09h/10h30 | |
| Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course | Dim 26/06/2022 10h35 | Ecole Marcel LEFEBVRE Les Andelys |
| 1 ^{ème} Montée de course | Dim 26/06/2022 A partir de 10h45 | |
| 2 ^{ème} Montée de course | Dim 26/06/2022 A partir de 13h30 | |
| 3 ^{ème} Montée de course | Dim 26/06/2022 A l'issue de la 2 ^{ème} | |
| 4 ^{ème} Montée de course | Dim 26/06/2022 A l'issue de la 3 ^{ème} | |
| Affichage des résultats provisoires | Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé | Ecole Marcel LEFEBVRE Les Andelys |
| Régime de parc fermé obligatoire | | Sur plateau |
| Podium | Dim 26/06/2022 Dès la fin de la course | |

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives et Vérifications techniques : voir article 1.2P Horaires

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

AdresseGarage J.F.C 44 Avenue de la République 27700 LES ANDELYS
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 26 Juin 2022 à 08h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

a) Essais non chronométrés du samedi 25 Juin 2022

A la fin d'une session d'essais non chronométrés, lors de la redescente par la route de course pour revenir en parc de départ, les concurrents ont l'obligation de faire demi-tour dans le parc concurrent. Il n'y a aucune restriction sur le nombre de participations.

b) Essais non chronométrés du dimanche 26 Juin 2022

Les essais sont réservés uniquement aux concurrents qui n'auraient pas pris part aux essais non chronométrés du samedi.

c) Parc d'Assistance

Après l'épreuve, le concurrent qui laisse des détritrus, déchets ou tâches importantes (huile ou autres produits), se verra pénalisé d'une amende de 100€.

d) Accompagnants en prégrille

Le port du casque est obligatoire pour les accompagnateurs motorisés en prégrille.

e) Zone de départ

La zone de départ est interdite d'accès aux accompagnants et mécaniciens, sauf autorisation du Directeur de course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les concurrents auront deux possibilités pour s'engager.

Les droits d'engagement sont fixés à **260€**, réduits à **130€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Par courrier

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au **mardi 21 juin 2022 à 23h59**.

Patrice CHAMPROUX 8 Rue LAVOISIER 27700 LES ANDELYS

Par internet

Les concurrents pourront s'engager électroniquement sur la plateforme <https://engagements.rallygt.fr> après avoir créé leur compte au préalable, jusqu'au **mardi 21 juin 2022 à 23h59**.

Contact

Raphael VOISIN Téléphone : 06.51.77.62.54 Adresse-mail : rvoisin@rallygt.fr

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

La publicité obligatoire et la publicité optionnelle seront précisées par un additif de l'Organisateur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte des Andelys se déroule sur la D1 dite Côte de Cléry.

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

| | |
|--|--|
| Départ | D1 |
| Arrivée | D1 |
| Pente moyenne | environ 5% |
| Longueur du parcours | 1730 mètres |
| Modalités de retour au départ | en convoi, par la route de course |
| Parc de départ (<i>lieu</i>) | rue de l'égalité |
| Parc d'arrivée (<i>lieu</i>) | D1 |

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fait par la rue de l'égalité.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : rue de l'égalité

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

- Les parcs concurrents seront situés dans la cour de l'école Marcel LEFEVRE, le gymnase de la BOULAYE, la rue Louis PASTEUR, l'Avenue du Général de GAULLE.
- L'ensemble des parcs sera équipé en distribution électrique (puissance domestique).
- Les parcs concurrents Avenue Charles DE GAULLE et Rue PASTEUR seront accessibles à partir de 7h00, le samedi 25 juin 2022, les parcs Marcel LEFEVRE et la BOULAYE seront accessibles le vendredi 24 juin de 19h30 à 22h00.
- Le parc concurrent de l'école Marcel LEFEVRE sera réservé en priorité pour les participants des groupes : D/E et CM/CNF/CN. **Il sera attribué un emplacement numéroté à la réception de la feuille d'engagement accompagnée de son règlement dans la limite des places disponibles, l'attribution étant liée à la date d'arrivée de l'engagement suivant le principe premier arrivé, premier servi.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir article 1.2 Horaires

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Préau de l'école Marcel Lefebvre
- Pendant les essais et la course au parc départ : Préau de l'école Marcel Lefebvre
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Préau de l'école Marcel Lefebvre

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : A l'école Marcel LEFEVRE de 10h00 à 19h00 le samedi 25 juin 2022 et de 7h00 à 18h30 le dimanche 26 juin 2022.

Téléphones permanence :

Patrice CHAMPROUX : 06 12 69 22 96

Thierry LECOUR : 06 45 22 71 60.

Centre de secours le plus proche :

Centre Hospitalier de VERNON, 5 Rue du Docteur BURNET 27200 VERNON Tél : 02 32 71 29 20

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir article 1.2 Horaires

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- Un classement général pour les voitures de Production (série B),
- Un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Trophées

Trophée BERTHEUIL : 1^{er} Pilote au Scratch de moins de 25 ans à la date de la course (26 juin 2022).

Prix

Pas de prix en espèces cette année dû à la conjoncture.

Coupes

Une coupe sera remise aux 3 (trois) premiers du scratch et à la 1^{ère} Féminine.

2 paniers seront attribués aux commissaires par tirage au sort.

Podium et coupes

Podium et coupes à l'entrée du parc de l'école Marcel LEFEVRE pour les 3 (TROIS) premiers du scratch, la 1^{ère} Féminine et le vainqueur du Trophée BERTHEUIL, après la dernière descente.

Remise du Palmarès

Les concurrents pourront retirer le palmarès : le dimanche 26 juin après le podium et la remise des coupes à l'école Marcel LEFEVRE.